



F.F.M. LIGUE
POITOU CHARENTES

www.am-surgeres.com

Amicale Motocycliste de Surgères

Boite postale 44
17700 Surgères

REGLEMENT PARTICULIER

ENDURANCE TOUT TERRAIN CHAMPIONNAT DE LIGUE POITOU-CHARENTES

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2008

ORGANISATION : AMICALE MOTOCYCLISTE DE SURGERES

L'Amicale Motocycliste de Surgères organise le 07 septembre 2008 une course d'endurance tout terrain sur la commune de St Pierre d'Amilly. L'organisation se réserve le droit de diminuer la durée suivant les conditions climatiques.

- CATEGORIES:

Cette course d'endurance tout terrain est ouverte aux licenciés FFM, NCA, NJA et NCB. Des classements seront établis par catégories de licences. **Aucun 85 CC, même en équipage, ne sera admis à un départ.**

Les licences à la journée NCB figureront dans un classement à part.

-COMPOSITION D'UN EQUIPAGE ET DUREE:

Catégories 125-250 NAT A et B **en équipage** : 2 pilotes, 1 ou 2 motos, 6 heures

Catégories 125-250 NAT A et B **en solo** : 1 pilote, 1 moto, 3 heures

-ENGAGEMENT:

Les droits d'engagements sont fixés à 60€ par équipage et 40€ pour les solos. Pour les concurrents ne respectant pas les délais d'inscription, le montant sera porté à 65€ pour les équipages et 45€ pour les solos.

Tout engagement non complet : (sans droits d'engagements, ni enveloppe) sera considéré comme nul.

Le prix d'une licence individuelle à la journée est de 55 € avec présentation d'un certificat médical de moins d'un an.

Ouverture des engagements le 01 juillet 2008. Clôture des engagements 31 août 2008. (Cachet de la poste)

Les engagements seront adressés à : **Mr Maudet Pascal – 1 rue de suède - 17700 St Saturnin du Bois**

Les numéros seront attribués dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'engagement (cachet de la poste faisant foi) Pour être retenu dans le classement du championnat de ligue, les bulletins d'engagement devront obligatoirement porter le nom du club auquel appartient le pilote.

-ASSURANCE:

MUTUELLE DE POITIERS Surgères

-MOTOCYCLES:

Seront admises les machines conformes aux normes FFM équipées d'un silencieux inférieur à 96 décibels

-RELAIS:

Les relais s'effectueront dans le parc avec passage de brassard. Le pilote ne possédant pas son brassard à la sortie du parc devra récupérer celui-ci dans son box à pied.

-PISTE:

Le circuit sera d'une longueur de 10 Kms mini, y compris une sortie clôturée dans laquelle seront installées les boxes. La largeur moyenne de la piste sera de 6 mètres. Seuls les dépannages de fortune pourront être effectués par le pilote à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité.

-CAS PARTICULIER :

Le pilote ayant été accidenté sur une partie du circuit pourra être remplacé par le 2ème pilote à l'endroit ou à eu lieu l'accident sur ordre du directeur de course.

-CLASSEMENTS:

Un classement scratch aura lieu à l'issue de l'épreuve en plus des classements par catégories.

-SECURITE DANS LE PARC:

La vitesse sera limitée dans le parc en outre chaque équipage devra posséder un extincteur à poudre A, B, ou C de 6 kg et devra le présenter au contrôle technique.

La sécurité sera assurée par un service cibiste, des ambulances, un docteur ainsi que des secouristes de la protection civile.

-HORAIRE DE L'EPREUVE :

Samedi

17H à 20H : Contrôle administratif et technique

Dimanche

7H à 9H : Contrôle administratif et technique

9H00 à 10H00 : Séance d'essai

11H : Départ

17H : Arrivée de l'épreuve

18H : Remise des prix

La durée de l'épreuve ne devra pas excéder 6 h sans interruption avec un minimum de 5 h.

-NUMEROS DE COURSE :

Ils seront attribués par ordre de réception des bulletins d'engagements. Ces numéros de dimensions réglementaires seront de couleur correspondant au championnat habituel.

Les pilotes solos se verront attribuer un numéro supérieur à 150.

-DEPART :

Le départ sera donné au signal du Directeur de course, style LE MANS. Les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leur machine et devront les mettre en route par eux-mêmes.

-ORDRE DE DEPART :

L'ordre de départ sera déterminé par l'ordre des numéros.

-NORMES ENVIRONNEMENTALES :

Un tapis environnemental est obligatoire ainsi que les règles définies à l'article « environnemental du championnat de France » et respecter celles imposées par le club.

-OFFICIELS :

Délégué de ligue: M. VIMPIERRE.

Directeur de course : M. PIGNON.

Commissaires techniques : M. FORILLIERE et M. LOGEAIS.

Commissaires sportifs : M. GEORGET, M. RODIER, M. CLERGERAU et M. GIRAULT.

Chronométreurs : Mme BOURCEAU, Mme PINDRAY, Mme GUYON et M. GOURAUD.

Commissaires de piste : Mrs les commissaires de la L.M.P.C.

LES DIFFERENTES PRESCRIPTIONS DU REGLEMENT SONT APPLICABLES À LA PRESENTE EPREUVE.

NB

L'utilisation d'une mini moto, trottinette à moteur, ou autre motocyclette est interdite dans l'enceinte du circuit : sous peine de sanctions.

VISA L.M.P.C.

VISA F.F.M.